

0410899E  
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS  
LYCEE POLYVALENT VAL DE LOIRE  
174 RUE ALBERT 1ER  
41002 BLOIS CEDEX  
Tel : 0254515154

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3  
Numéro d'enregistrement : 42  
Année scolaire : 2023-2024  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 22/09/2023  
Réuni le : 03/10/2023  
Sous la présidence de : Michael Mariet  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

COP.

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation d'une convention d'occupation précaire pour l'occupation du logement n°10 avec Mme Patricia GRANIER agent administratif en CDI au Lycée d'hôtellerie et de tourisme du 01/09/2023 au 31/08/2024. L'occupante est redevable des charges locatives et des ordures ménagères. Le lycée paie en lieu et place du propriétaire la taxe foncière compte tenu qu'il perçoit mensuellement les redevances.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0410899E  
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS  
LYCEE POLYVALENT VAL DE LOIRE  
174 RUE ALBERT 1ER  
41002 BLOIS CEDEX  
Tel : 0254515154

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Attribution des logements de fonction.

Numéro de séance : 3  
Numéro d'enregistrement : 43  
Année scolaire : 2023-2024  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 22/09/2023  
Réuni le : 03/10/2023  
Sous la présidence de : Michael Mariet  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration émet un avis

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Logements de fonction.

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration propose l'attribution des concessions de logements de fonction pour 2023/2024 suivant le document présenté en annexe;

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0410899E  
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS  
LYCEE POLYVALENT VAL DE LOIRE  
174 RUE ALBERT 1ER  
41002 BLOIS CEDEX  
Tel : 0254515154

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Projet 100 % santé.

Numéro de séance : 3  
Numéro d'enregistrement : 46  
Année scolaire : 2023-2024  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 22/09/2023  
Réuni le : 03/10/2023  
Sous la présidence de : Michael Mariet  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25  
Vu  
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20  
-  
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord  
Pièce(s) jointe(s)  
 Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

100 % SANTÉ.  
Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du projet 100 % santé, dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0410899E  
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS  
LYCEE POLYVALENT VAL DE LOIRE  
174 RUE ALBERT 1ER  
41002 BLOIS CEDEX  
Tel : 0254515154

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Projet "comme du bon pain"

Numéro de séance : 3  
Numéro d'enregistrement : 47  
Année scolaire : 2023-2024  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 22/09/2023  
Réuni le : 03/10/2023  
Sous la présidence de : Michael Mariet  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- 

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Comme du bon pain.  
Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du projet aux arts lycéens "comme du bon pain", dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0410899E  
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS  
LYCEE POLYVALENT VAL DE LOIRE  
174 RUE ALBERT 1ER  
41002 BLOIS CEDEX  
Tel : 0254515154

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3  
Numéro d'enregistrement : 48  
Année scolaire : 2023-2024  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 22/09/2023  
Réuni le : 03/10/2023  
Sous la présidence de : Michael Mariet  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

ESCOFFIER.

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation d'une convention avec l'association des disciples Escoffier International Pays de France et avec l'association des disciples Escoffier International Délégation du Centre Val de Loire pour l'organisation de la finale du championnat de France Jeunes talents Escoffier en équipe Cuisine et Service.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0410899E  
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS  
LYCEE POLYVALENT VAL DE LOIRE  
174 RUE ALBERT 1ER  
41002 BLOIS CEDEX  
Tel : 0254515154

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3  
Numéro d'enregistrement : 49  
Année scolaire : 2023-2024  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 22/09/2023  
Réuni le : 03/10/2023  
Sous la présidence de : Michael Mariet  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

CVDO cuisines pédagogiques.  
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation d'un contrat avec la société CVDO pour la récupération sur un deuxième point de collecte des déchets organiques des cuisines pédagogiques.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0410899E  
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS  
LYCEE POLYVALENT VAL DE LOIRE  
174 RUE ALBERT 1ER  
41002 BLOIS CEDEX  
Tel : 0254515154

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Projet "arts du cirque et de la rue".

Numéro de séance : 3  
Numéro d'enregistrement : 50  
Année scolaire : 2023-2024  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 22/09/2023  
Réuni le : 03/10/2023  
Sous la présidence de : Michael Mariet  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25  
Vu  
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20  
-  
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord  
Pièce(s) jointe(s)  
 Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du projet aux arts Lycéens "arts du cirque et de la rue", dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

<b>Résultats du vote</b>	
Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0410899E  
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS  
LYCEE POLYVALENT VAL DE LOIRE  
174 RUE ALBERT 1ER  
41002 BLOIS CEDEX  
Tel : 0254515154

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Diplôme de compétence en langue espagnole (DCL).

Numéro de séance : 3  
Numéro d'enregistrement : 51  
Année scolaire : 2023-2024  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 22/09/2023  
Réuni le : 03/10/2023  
Sous la présidence de : Michael Mariet  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- 

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

DCL.  
Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du projet "DCL", dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0